

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MESLAND

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 041-214101370-20260212-DELIB_07_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07/2026

Objet : CORRESPONDANT FREDON

L'an deux mil vingt-six, le 3 février le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 30 janvier 2026

Présents (12) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés (1) : GUERIN Pierre-Alain,

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme,

Secrétaire de séance : Monsieur GERARD Jean-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) accompagne les collectivités dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles (espèces invasives, ambrosie, chenilles processionnaires, etc.).

Dans ce cadre, il est proposé de désigner un correspondant FREDON au sein de la commune. Celui-ci sera l'interlocuteur privilégié de la FREDON et participera à la transmission des informations, au suivi des signalements et à la sensibilisation de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) :

- DÉCIDE de désigner en qualité de correspondant FREDON pour la commune de MESLAND :

Monsieur PHILIPPE GUETTARD.

- PRÉCISE que ce correspondant sera chargé d'assurer le lien entre la commune et la FREDON, et de relayer les informations relatives à la lutte contre les organismes nuisibles ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mesland, le 05/02/2026

Le 1^{er} adjoint
Didier LAFFRAY



Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre GERARD

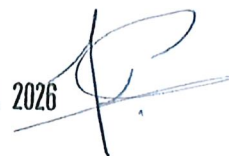
Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage le

12 FEV. 2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD



12 FEV. 2026



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
COMMUNE DE MESLAND

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 041-214101370-20260212-DELIB_08_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08/2026

Objet : SUBVENTION COURSE CYCLISTE FEMININE – LES REINES DE LA CISSE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 février le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 30 janvier 2026

Présents (12) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelynne Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés (1) : GUERIN Pierre-Alain,

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme,

Secrétaire de séance : Monsieur GERARD Jean-Pierre.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Vineuil Sports Cyclisme organise l'épreuve cycliste féminine Les Reines de la Cisse, qui traversera la commune le 05 avril 2026.

Dans le cadre de l'organisation et notamment du dispositif de sécurité mis en place (signalisation, gendarmerie, service médical, sécurisation des carrefours), l'association sollicite une participation financière des communes traversées, calculée à hauteur de 0,16 € par habitant.

Pour la commune de MESLAND la participation demandée s'élève à 86.24 €.

Considérant l'intérêt de cette manifestation sportive pour la promotion du territoire et le soutien au sport féminin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) :

- DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 86.24 € à l'association Vineuil Sports Cyclisme pour l'organisation de l'épreuve Les Reines de la Cisse ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à cette décision.

Fait à Mesland, le 05/02/2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre GERARD

12 FEV. 2026

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage le

12 FEV. 2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
COMMUNE DE MESLAND

Envoyé en préfecture le 12/02/2026	
Reçu en préfecture le 12/02/2026	
Publié le 12/02/2026	
ID : 041-214101370-20260212-DELIB_09_2026-DE	

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09/2026

Objet : CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAL PREFABRIQUE

L'an deux mil vingt-six, le 3 février le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 30 janvier 2026

Présents (12) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés (1) : GUERIN Pierre-Alain,

Absents (2) : Madame DELATTIGNANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GERARD Jean-Pierre.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) met en œuvre un réseau de distribution de produits locaux, de saison et respectueux de l'environnement, sans intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs.

Considérant l'intérêt communal que représente cette activité pour les habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) :

Article 1 :

D'approuver la mise à disposition au profit de l'association AMAP du local communal situé, 11 rue du foyer à Mesland,

Article 2 :

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 :

La mise à disposition est accordée pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 15/02/2026.

Article 4 :

Une convention fixant les modalités d'occupation sera signée entre la commune et l'association.

Article 5 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait à Mesland, le 05/02/2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre GERARD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12 FEV. 2026 et de son affichage le

Le Maire,
Philippe GUETTARD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
COMMUNE DE MESLAND

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 12/02/2026
ID : 041-214101370-20260212-DELIB_10_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10/2026

Objet : DEVIS ELAGAGE

L'an deux mil vingt-six, le 3 février le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 30 janvier 2026

Présents (12) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés (1) : GUERIN Pierre-Alain,

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme,

Secrétaire de séance : Monsieur GERARD Jean-Pierre.

Vu la nécessité de procéder à des travaux d'élagage, de taille et d'abattage d'arbres sur différents sites communaux afin d'assurer la sécurité des usagers et l'entretien du patrimoine arboré communal,

Vu le devis établi par la société TSE Touraine-Sologne-Élagage, en date du 30 janvier 2026,

Considérant que ce devis concerne les prestations suivantes :

Taille complète de réduction sur deux saules pleureurs avec nettoyage et évacuation des branchages, Suppression de deux aulnes, remontée de couronne sur sept charmes et taille en têtard sur deux saules ?

Abattage par démontage de douze frênes sans débitage ni évacuation,

Taille à l'aplomb sur une quinzaine d'acacias avec nettoyage et évacuation des branchages,

Considérant que le montant total du devis s'élève à :

5 920,00 € HT, soit un total TTC de 7 104,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (12 voix POUR) :

-d'approuver le devis de la société TSE Touraine-Sologne-Élagage pour un montant total de 7 104,00 € TTC;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document relatif à l'exécution de ces travaux.

Fait à Mesland, le 05/02/2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre GERARD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage le

12 FEV. 2026

17 FEV. 2026

Le Maire,
Philippe GUETTARD